

OBJET : ELECTION DE LA QUATORZIEME ADJOINTE

1

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du décès de Madame Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, 10^{ème} Maire-Adjointe, il y a lieu de procéder à la nomination d'une 14^{ème} Adjointe ;

ELECTION DU 14^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret, à l'élection d'une 14^{ème} Adjointe ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins.....	42
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans laquelle les votants se sont fait connaître	00
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22

A OBTENU :

Mme Christel BERTHIER 42 voix.

Mme Christel BERTHIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 14^{ème} Adjointe.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 22 septembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUEDE, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir

M. MEDAN	à Mme PRECETTI	M. GOULETTE	à M. AIT-OUARAZ
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme LEON	à M. REYNIER
Mme ZAMBARDJOURDI	à M. BENSABAT	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
M. HOBEIKA	à Mme SALL	M. CHARRIEAU	à M. SENANT

Mme AUBERT est désignée comme secrétaire.